

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 14 janvier 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales

NOR : AFSR1332056A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 14 janvier 2014, est autorisée au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 20 janvier 2014.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures sont fixées au lundi 17 février 2014, à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;
- sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH3B), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil, concours, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, téléphone : 01-40-56-60-00) ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sante.gouv.fr.

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le lundi 17 février 2014, à minuit, le cachet de la poste faisant foi, au ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, SD 1C, bureau du recrutement, « examen professionnel SACN 2014 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le mercredi 30 avril 2014 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés en fonction du nombre et de la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à Paris à partir du 10 novembre 2014.

La date limite d'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle exigés des candidats admissibles est fixée au 17 octobre 2014 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers, établis en cinq exemplaires, devront obligatoirement être transmis par la voie postale à l'adresse suivante : ministère des affaires sociales et de la santé, SD 1C, bureau du recrutement, « Examen professionnel SACN 2014 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.